

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME REUNION DE 2017****Séance du 5 avril 2017****CD20170405_20
id. 3102**

L'an deux mille dix-sept le cinq avril , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme JALAISE), Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2016
DU BUDGET PRINCIPAL**

L'instruction comptable M52 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les articles L3312-6 et R3312-11 du C.G.C.T (Code Général des Collectivités Territoriales) permettent de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Cette reprise anticipée doit s'appuyer sur :

- les différents éléments faisant l'objet de l'affectation des résultats en procédure normale (restes à réaliser, solde des résultats antérieurs, besoin de financement de la section d'investissement) doivent être repris en procédure anticipée,
- les résultats doivent être repris dans leur totalité, la reprise partielle des résultats étant proscrite.

L'estimation des résultats de la gestion 2016 est basée sur la situation du compte administratif provisoire pour l'ordonnateur et du compte de gestion validé par Monsieur le Payeur Départemental dont la page des résultats est jointe en annexe de cette délibération.

Lors du vote du compte administratif 2016, les résultats seront définitivement arrêtés et la délibération de l'affectation des résultats définitifs sera soumise au vote de l'Assemblée, seule cette dernière faisant foi en matière d'affectation définitive des résultats.

RESULTATS ANTICIPES 2016 :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2016	282 641 949,84 €	303 981 362,30 €	21 339 412,46 €
	Excédent 2015 reporté (compte 002)		7 231 948,28 €	7 231 948,28 €
	Résultat à affecter	282 641 949,84 €	311 213 310,58 €	28 571 360,74 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2016	71 771 898,12 €	71 895 890,82 €	123 992,70 €
	Excédent 2015 (compte 001)		816 891,45 €	816 891,45 €
	Solde global d'exécution (compte 001)	71 771 898,12 €	72 712 782,27 €	940 884,15 €
Restes à réaliser au 31/12/2016	Investissement	30 281 926,00 €	13 701 882,00 €	-16 580 044,00 €

Total	Investissement	102 053 824,12 €	86 414 664,27 €	-15 639 159,85 €
--------------	-----------------------	------------------	-----------------	-------------------------

Résultats cumulés 2016 (y compris RAR)	384 695 773,96 €	397 627 974,85 €	12 932 200,89 €
---	-------------------------	-------------------------	------------------------

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'affectation anticipée des résultats 2016 dans le budget primitif 2017 du budget principal, dans les conditions suivantes :

- reprise de l'excédent d'investissement (compte 001) : 940 884,15 €
- reprise de l'excédent de fonctionnement (compte 002) : 12 932 200,89 €
- couverture du besoin de financement (compte 1068) : 15 639 159,85 €

P : 26

C / :

A : 4

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC